

PROCEDURE

LICENCES 2017 - 2018

TOUTES CATEGORIES

1/ REMPLIR MANUELLEMENT la demande de Licence : RENOUVELLEMENT/CREATION

- Cocher « création ou renouvellement»
- Le nom du groupement sportif et n° Club
- Partie coordonnées du licencié + signature + tampon club + **date de qualification** (date de saisie de la licence)
- Partie pratique sportive
- Partie Certificat médical si **besoin** (pour toutes les créations de licences et en fonction des réponses au questionnaire de santé pour les renouvellements de licences)
- Partie attestation questionnaire médical (pour les renouvellements de licences uniquement)
- Partie Surclassement « médecin de famille » s'il y a lieu
- Partie dopage (pour les mineurs uniquement)
- Assurance (à remplir pour tous renouvellements et créations de licences car la FFBB a changé de compagnie d'assurance. Il est donc possible de refuser de la prendre sans résilier son ancien contrat par lettre recommandée avec AR à la FFBB deux mois avant l'échéance annuelle)

A SAVOIR :

☞ Une pièce justificative de la nationalité du licencié devra être fournie avec le formulaire de demande de licences dans 2 cas :

- Lors de l'année de **passage à la majorité** (pour la saison 2017/18, cela concerne tous les licenciés nés **en 2000**)

- Pour toutes **les créations** de licences de **majeurs**

☞ Nous demandons à ce que les noms et prénoms soient inscrits en **MAJUSCULES** (afin d'éviter des erreurs d'orthographe).

☞ **PHOTOS à conserver par les CLUBS ne pas les envoyer** (cela évitera de les perdre) : Les clubs devront coller eux-mêmes les photos sur les licences

☞ Nous demandons aux clubs d'être très vigilants dans la constitution des demandes de licences.

2/ ENVOI des demandes de licences : RENOUVELLEMENTS ou CREATIONS

- APRES LA SAISIE DES LICENCES PAR LES CLUBS :
 - ✓ Vérifier que les dates de qualifications ont bien été inscrites sur les demandes de licences
 - ✓ Rassembler toutes les demandes de licences (Renouvellements + Créations)
 - ✓ Joindre le bordereau de dépôt imprimable dès le lendemain des saisies
 - ✓ Classer les demandes de licences dans le même ordre que le bordereau de dépôt
 - ✓ Noter sur le bordereau s'il y a lieu les éventuelles erreurs ou oublis lors de la saisie (ex : oubli de saisir un surclassement...)
 - ✓ Envoyer les dossiers complets au CD 71 dans les huit jours ouvrables suivant la saisie des licences.

ATTENTION ! DETACHER LE 1^{ER} FEUILLET de demande de licence, les 2 autres (résumé de garantie) sont à conserver par le licencié (nous rappelons aux clubs que seul le licencié ou le tuteur légal choisi son option d'assurance)

 **Ne pas tenir compte de la facture et ne pas la joindre avec les bordereaux de dépôt. Le comité vous enverra des factures mensuelles.**

3/ A RECEPTION des demandes de Licences au CD 71 :

- **LE SECRETARIAT DU COMITE :**
 - ❖ Dispose d'un délai de dix jours à compter de la réception du dossier pour vérifier les demandes de licences
 - ❖ Enverra les cartons licences aux clubs si le dossier est complet et conforme dans le cas contraire le comité départemental pourra procéder au **RETRAIT** de la qualification (conformément aux dispositions du titre IX des règlements Généraux FFBB).

A SAVOIR :

☞ Vous pouvez saisir jusqu'à une heure avant la rencontre, toutefois soyez vigilant notamment pour les créations de licences (les messages d'erreurs n'arrivant que le lendemain de la saisie, cela peut compromettre la qualification du joueur et vous risquez d'avoir match perdu par pénalité) ; pensez à demander au joueur s'il n'a pas été licencié la saison dernière dans un club du département ou hors département.

☞ Aucune demande de licence envoyée par fax ou mail ne sera traitée.

Toutefois, ce système ne pourra en aucun cas éviter l'amende pour non présentation de licence.

☀ Les clubs qui auront omis de joindre l'imprimé de bordereau de dépôt avec les demandes de licences, y compris pour une seule licence, verront leurs demandes de licences renvoyées sans carton licence à l'expéditeur ainsi que les frais d'expédition à sa charge.

4/ MODIFICATION DE LICENCE EN COURS DE SAISON :

- ◆ Remplir l'imprimé prévu à cet effet « Bordereau de Modification de Licences » et joindre s'il y a lieu un justificatif et la retourner au CD 71.

Nota : Une nouvelle licence sera établie

5/ SURCLASSEMENT :

- 4 types (voir tableau de surclassement) :
 - Un surclassement par « **MEDECIN DE FAMILLE** » doit être rempli sur l'imprimé de demande de licence par le médecin de famille.
En cours de saison soit reprendre un imprimé de demande de licence vierge et remplir dans la partie coordonnée : le n° licence + nom + prénom et faire remplir au médecin de famille la partie surclassement ou demander un certificat médical sur lequel le médecin de famille précisera « peut jouer en catégorie supérieure » mais en tout état de cause joindre « le bordereau de modification de licence » avec le certificat médical au CD 71.

Un surclassement par « **MEDECIN AGREE** » doit être rempli sur l'imprimé bleu par un médecin agréé (voir liste des médecins dans l'annuaire de la LBBB) et l'envoyer au CD 71 après son accord.
En cours de saison joindre « le bordereau de modification de licence » avec l'imprimé bleu et l'envoyer au CD 71 après son accord.
 - Un surclassement par « **MEDECIN REGIONAL** » doit être rempli sur l'imprimé bleu par un médecin régional. Ce dernier l'enverra au CD 71 après son accord.
 - Un surclassement par « **MEDECIN FEDERAL** » (sujets exceptionnels) doit être rempli sur l'imprimé jaune par le médecin Régional qui enverra au Médecin Fédéral et DTN pour accord et transmis au CD 71.

Nota : Dans tous les cas une nouvelle licence sera établie

6/ MUTATIONS :

⚠ Toutes les mutations seront gérées par la Commission QUALIFICATIONS du Comité 71 (licenciés venant de clubs du département ou hors département)

- Demander l'imprimé « lettre de démission » au CD 71 par le biais du bon de commande
- Remplir l'imprimé
- Envoyer l'imprimé blanc (1^{er} feuillet) au club quitté en recommandé avec AR
- Remplir l'imprimé de demande de licence et cochez « **RENOUVELLEMENT** »
- Remplir l'imprimé intitulé « BORDEREAU D'ENVOI DE LICENCES pour Mutations - Licences T et Etrangers »

❖ ***Vous devez expédier au CD 71 :***

- ✓ L'imprimé rose et vert de lettre de démission
- ✓ La demande de licence remplie
- ✓ La preuve de dépôt du recommandé (transmis par la poste de couleur grise) et **NON L'ACCUSE DE RECEPTION**
- ✓ Bordereau d'envoi de licences pour : Mutations - Licences T - Etrangers

7/ LICENCE « T » (prêt de joueur) :

⚠ Toutes les Licences T seront gérées par la Commission QUALIFICATIONS du Comité 71 (licenciés venant de clubs du département ou hors département)

- Le joueur devra avoir moins de 21 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours
- Demander l'imprimé « licence T » au CD 71 par le biais du bon de commande
- Renouveler la licence saison 2017/2018
- Remplir l'imprimé intitulé « BORDEREAU D'ENVOI DE LICENCES pour Mutations - Licences T et Etrangers »

❖ ***Vous devez expédier au CD 71:***

- ✓ Voir marche à suivre sur l'imprimé de licence T
- ✓ Licence de la saison en cours ou l'imprimé de demande de licence à renouveler remplie.
- ✓ Bordereau d'envoi de licences pour : Mutations - Licences T - Etrangers
- ✓ Envoyer le tout au CD 71 PAR LETTRE RECOMMANDEE

A SAVOIR :

☞ LES MUTATIONS, LICENCES T (entre clubs de S&L et HORS DEPARTEMENT) sont étudiées et accordées uniquement par la COMMISSION QUALIFICATIONS DU CD 71.

☞ Les qualifications se feront le JEUDI, les demandes *reçues* au Comité *Vendredi et Samedi* seront qualifiées *le Jeudi suivant*.

☞ Aucune demande de licence envoyée par fax ou mail ne sera traitée. Vous ne devez en aucun cas faire jouer le licencié avant l'accord de la C. Qualifications.

☞ Les clubs qui n'auront pas joint le bordereau d'envoi des licences pour Mutations - licences T ne seront pas prévenus de la qualification du licencié.

☞ La Licence T ne peut-être renouvelée qu'une seule fois pour le même groupement sportif ou pour un autre. Une nouvelle mise à disposition ne pourra commencer qu'après une année minimum de licence C1 ou C2. Toutefois un joueur qui aura bénéficié de 2 années consécutives d'une mise à disposition (licence JT) dans le même groupement sportif pourra demander une licence JC pour le groupement sportif d'accueil (remplir l'imprimé prévu à cet effet « demande de transformation de licence JT en JC »)

8/ LICENCE « ETRANGERE » des licenciés MAJEURES :

⚠ **INTERDICTION AUX CLUBS DE SAISIR CE TYPE DE LICENCE** celle-ci est accordée uniquement par la C. Qualification du CD 71 pour toute demande non qualificative au championnat de France (Pour les demandes qualificatives au championnat de France adresser votre dossier à la FFBB)

- Remplir l'imprimé de demande licence (Création/Renouvellement/Mutation)
- Remplir la nationalité
- Joindre une copie de la carte de séjour pour les ressortissants des pays hors EEE ou copie du passeport pour les ressortissants des pays EEE.
- Remplir l'imprimé intitulé « BORDEREAU D'ENVOI DE LICENCES pour Mutations - Licences T et Etrangers »

9/ LICENCE LOISIR :

- Remplir l'imprimé de demande licence
- Cochez la rubrique dans joueur « **LOISIR** »
- Expédiez au CD 71 la demande de licence + bordereau de dépôt (cf 2/ Envoi des demandes de licences)

A SAVOIR :

- ☞ Réservee aux SENIORS (masculins et féminins)
- ☞ Permet de participer uniquement à des entraînements
- ☞ Ne donne pas accès aux fonctions de dirigeants, arbitre de club (non officiel) et OTM
- ☞ Le titulaire de la licence loisir peut changer de groupement sportif pour une nouvelle licence loisir la saison suivante sans faire de dossier de mutation

10/ LICENCE CONTACT :

- Remplir l'imprimé de demande licence « **contact** »
- La demande de licence « CONTACT » SERA SAISIE UNIQUEMENT PAR LE CD71
- Expédiez au CD 71 les demandes de licence

A SAVOIR :

☞ La licence « CONTACT » est délivrée pour une saison. IL N'EST DONC PAS POSSIBLE DE LA RENOUVELER.

☞ Le licencié contact n'est pas adhérent d'un club mais directement rattaché au Comité Départemental

☞ Ne Permet pas la pratique au sein d'épreuves de compétitions de clubs